



**Commission des Finances et du Budget**  
**Commission du Contrôle de l'exécution budgétaire**

**Procès-verbal de la réunion du 31 janvier 2022**

Ordre du jour :

1. Évolution budgétaire - Chiffres au 31 décembre 2021
2. Uniquement pour les membres de la Commission des Finances et du Budget:

Échange avec Madame la ministre des Finances au sujet des prochaines étapes d'une réforme fiscale internationale (demande de mise à l'ordre du jour du groupe parlementaire CSV du 13 janvier 2022)

\*

Présents : M. Guy Arendt, M. André Bauler, M. Gilles Baum, M. François Benoy, M. Dan Biancalana, M. Sven Clement, M. Yves Cruchten, Mme Martine Hansen, M. Dan Kersch, Mme Josée Lorsché, M. Laurent Mosar, M. Roy Reding, M. Gilles Roth, membres de la Commission des Finances et du Budget

Mme Diane Adehm, Mme Semiray Ahmedova, M. Guy Arendt, M. André Bauler, Mme Djuna Bernard, M. Frank Colabianchi, M. Mars Di Bartolomeo, M. Jean-Marie Halsdorf, Mme Martine Hansen, M. Dan Kersch, Mme Octavie Modert, M. Gilles Roth, M. Carlo Weber, membres de la Commission du Contrôle de l'exécution budgétaire

Mme Yuriko Backes, Ministre des Finances

M. Marc Goergen (remplaçant M. Sven Clement pour la Commission du Contrôle de l'exécution budgétaire)

M. Bob Kieffer, Directeur du Trésor, Ministère des Finances

M. Nima Ahmadzadeh, Directeur des « Affaires économiques et budgétaires », Ministère des Finances

M. Raymond Bausch, Directeur de l'Inspection générale des Finances

Mme Pascale Toussing, Directrice de l'Administration des contributions directes

M. Alain Bellot, Directeur de l'Administration des Douanes et Accises

M. Romain Heinen, Directeur de l'Administration de l'Enregistrement et des Domaines

M. Eric May, de l'Administration de l'enregistrement, des domaines et de la TVA

Mme Caroline Guezennec, Mme Cristel Sousa, de l'Administration parlementaire

M. Micael Borges, de l'Administration parlementaire (Relations publiques)

\*

Présidence : Mme Diane Adehm, Présidente de la Commission du Contrôle de l'exécution budgétaire

\*

## 1. **Évolution budgétaire - Chiffres au 31 décembre 2021**

Suite aux mots de bienvenue de la Présidente de la Commission du Contrôle de l'exécution budgétaire, Madame Diane Adehm (CSV), Madame la Ministre des Finances prend la parole pour préciser tout d'abord que le montant définitif des dépenses n'est pas encore déterminé en ce mois de décembre au vu de la période complémentaire qui s'étale encore jusqu'à fin avril 2022. Pour ce qui concerne les recettes, celles-ci correspondent environ déjà à leur valeur définitive pour l'ensemble de l'exercice 2021.

La Ministre présente ensuite les chiffres relatifs à la situation budgétaire au 31 décembre 2021 et apporte les informations suivantes aux tableaux qui ont été distribués aux Députés au préalable de la réunion<sup>1</sup> :

### **Tableau 1 – situation des recettes courantes de l'État au 31 décembre 2021**

#### **a) Administration des contributions directes**

Les recettes totales de l'Administration des contributions directes au 31 décembre 2021 s'élèvent à 10,27 milliards d'euros, donc +12,9% par rapport à 2020 et 114,1% du budget voté. Ces recettes dépassent celles du mois correspondant de l'année 2019 de l'ordre de +8,3%. Ces résultats provisoires sont très encourageants et confirment la tendance positive observée durant toute l'exécution du budget 2021. La bonne performance de ces recettes est également attribuable à une accélération dans l'encaissement des soldes des années antérieures. Il convient néanmoins de préciser que toute comparaison avec l'année 2020 est à interpréter avec prudence au vu de la crise sanitaire.

- Les recettes découlant de l'impôt sur les collectivités s'élèvent à 2,16 milliards d'euros, soit +10,1% par rapport aux recettes du même mois pour l'année 2020. Ces recettes représentent 110,5% du budget voté et sont donc en-dessous de leur seuil théorique de 100% (pour les 12 mois de l'année). Par rapport au même mois en 2019, ces recettes ont subi une variation négative de plus de -17%. Les recettes relatives à l'impôt commercial communal s'élèvent à 1,03 milliard d'euros, soit +11,6% par rapport aux recettes du même mois pour l'année 2020. Ces recettes représentent 115% du budget voté et sont donc au-dessus de leur seuil théorique. Par rapport au même mois en 2019, ces recettes ont baissé d'environ -9%. L'encaissement des soldes des années avant la crise expliquent le surplus

<sup>1</sup> Voir en annexe du présent procès-verbal

observé par rapport aux prévisions budgétaires. Il s'agit donc d'un phénomène qui n'est pas récurrent.

- Les recettes provenant de l'imposition par voie d'assiette ont atteint 1,04 milliard d'euros, soit une hausse de +26,5% par rapport à décembre 2020 et 130,7% du budget voté. Par rapport au même mois en 2019, ces recettes ont augmenté de +33%. Cette hausse s'explique par le nombre croissant des contribuables ainsi que par des encaissements importants de soldes des années avant la crise.
- Les recettes de l'impôt sur les traitements et salaires s'élèvent à 4,83 milliards d'euros, soit +7,3% par rapport aux recettes du même mois pour l'année 2020 et +16% par rapport à 2019. Ces recettes correspondent à 106,4% du budget voté. L'évolution favorable de cet impôt reflète la bonne situation du marché de l'emploi. Le chômage est aujourd'hui à un niveau plus faible que celui observé avant la pandémie.
- Les recettes en provenance de l'impôt de solidarité (payé aussi bien par les personnes morales que par les personnes physiques) s'élèvent à 529 millions d'euros, donc +10,5% par rapport à 2020 et +6% par rapport à 2019. Ces recettes correspondent à 94,3% du budget voté pour l'année 2021. L'évolution de cet impôt est étroitement liée à celle des impôts présentés ci-avant.
- Les recettes du prélèvement sur les revenus de capitaux s'élèvent à 758,4 millions d'euros, soit +80,8% par rapport aux recettes au mois de décembre en 2020 et +47% par rapport à celles de 2019. Elles correspondent à 216,7% du budget voté. Ces recettes sont très volatiles et l'année 2021 a été marquée par des versements de dividendes importants par certains gros contribuables.
- Les recettes découlant de l'impôt sur la fortune s'élèvent à 801,6 millions d'euros, donc +3,6% par rapport à 2020. En décembre 2021, ces recettes représentent 121,4% de la totalité du budget voté. Ces recettes sont restées stables par rapport à 2019.

## **b) Administration de l'enregistrement, des domaines et de la TVA**

Les recettes totales de l'Administration de l'enregistrement, des domaines et de la TVA pour le 31 décembre 2021 s'élèvent à 6,71 milliards d'euros, soit +19,9% par rapport à décembre 2020 et 113,5% du budget voté. Ces recettes dépassent celles du mois correspondant de l'année 2019 de +17,5%.

- Les recettes collectées au titre de la taxe sur la valeur ajoutée (TVA) s'élèvent à 4,54 milliards d'euros au 31 décembre 2021, soit +18,1% par rapport à la même période en 2020 et 113,1% du budget voté. Par rapport à 2019, les recettes de la TVA ont augmenté d'environ +15%. La hausse de la TVA est surtout due à l'évolution favorable des recettes brutes et est en lien avec la reprise économique. On constate en outre une normalisation au niveau des remboursements de la TVA.
- Les droits d'enregistrement encaissés fin décembre 2021 affichent un montant de 485,3 millions d'euros, soit +34,7% par rapport à décembre 2020 et 126,4% du budget voté. La Ministre explique qu'en comparaison avec l'année 2020, donc au plus haut de la crise sanitaire, ces impôts affichent une hausse conséquente. En outre, le marché immobilier au Luxembourg continue à être très dynamique, ce qui est notamment reflété dans le nombre des transactions et dans la hausse des prix de vente.
- Les recettes perçues au titre de la taxe d'abonnement s'élèvent à 1,28 milliard d'euros, ce qui équivaut à une hausse de +21,9% par rapport à la même période en 2020 et à 117%

du budget voté. En comparant cette évolution avec l'année 2019, on constate que ces recettes ont progressé de +23%. Cette tendance est favorable et reflète l'évolution positive des avoirs des fonds d'investissement et des cours boursiers.

- Les droits de succession s'élèvent à 117 millions d'euros, soit +46% par rapport à décembre 2020 et 137,6% du budget voté. L'évolution des droits de succession est due à certains actes importants conclus au cours de l'année 2021.

### **c) Administration des douanes et accises**

Les recettes globales perçues par l'Administration des douanes et accises en décembre 2021 s'élèvent à 1,87 milliard d'euros, soit +16,4% par rapport à décembre 2020 et 112,9% du budget voté. Ces recettes sont supérieures à celles réalisées pendant la période correspondante de l'année 2019, à savoir +5,3%.

- Pour ce qui concerne les huiles minérales, les recettes relatives aux ventes d'essence s'élèvent à 226,2 millions d'euros, soit +28,5% par rapport à la même période de 2020. En comparaison avec l'année 2019, ces recettes ont baissé de -2 millions d'euros. Pour ce qui concerne le diesel (gasoil routier), les recettes s'élèvent à 690,4 millions d'euros, soit une hausse de +13,1%. En comparaison avec l'année 2019, les recettes du diesel ont baissé de -68 millions d'euros. La comparaison des chiffres relatifs aux accises sur les huiles minérales avec l'année 2020 doit être faite avec prudence, étant donné les restrictions sanitaires (couvre-feu, recours au télétravail etc.) mises en place durant la crise sanitaire. La taxe CO<sub>2</sub> a engendré une baisse totale des recettes relatives aux ventes du diesel et de l'essence de 70 millions d'euros. La hausse successive des accises ainsi que la taxe CO<sub>2</sub> ont ainsi contribué à baisser de façon structurelle les ventes des huiles minérales, ce qui va de pair avec les objectifs du Gouvernement en matière de durabilité. En comparaison à 2019, les quantités vendues de l'essence ont baissé de -9,8% et celles du diesel de -21,4%.
- En décembre 2021, les recettes des droits d'accises sur les tabacs manufacturés s'élèvent à 750,1 millions d'euros, soit une hausse de +12,8% par rapport à 2020.
- Les recettes des droits d'accises sur l'alcool s'élèvent à 64 millions d'euros, soit une hausse de +8,1% par rapport à 2020.
- Les recettes au titre de la taxe sur les véhicules automoteurs affichent un montant de 68,3 millions d'euros en décembre 2021, soit 100,4% du budget voté. Ces recettes sont restées stables par rapport à l'année 2020.

En conclusion, les recettes pour les trois administrations fiscales pour le mois de décembre 2021 s'élèvent à 18,85 milliards d'euros, donc +15,6% par rapport à décembre 2020 et +12% par rapport à décembre 2019. Les recettes ont atteint 113,8% du budget voté (au lieu des 100% attendus à l'issue de douze mois).

### **Tableaux 2 et 3 – Evolution des recettes et dépenses de l'Administration centrale selon les normes SEC2010 au 31 décembre 2021**

À titre préliminaire, la Ministre précise que les dépenses de l'Administration centrale au 31 décembre 2021 ne correspondent pas aux chiffres définitifs pour l'exercice 2021 compte tenu de la période complémentaire. L'année 2020 a en outre été exceptionnelle en raison des nombreuses mesures discrétionnaires mises en œuvre en réponse à la pandémie de la Covid-19. Ces mesures se sont chiffrées pour l'année 2021 à 681 millions d'euros et sont moins élevées que celles effectuées durant l'année 2020 (2 milliards d'euros). En tout, l'État a donc

déboursé 2,7 milliards d'euros au titre de ces mesures, soit 4,2% du PIB. En 2021, les garanties étatiques octroyées en réponse à la pandémie s'élèvent 165 millions d'euros et celles octroyées par l'Office du Ducroire à 102 millions d'euros.

En juin 2021, l'État a également dû effectuer des dépenses exceptionnelles en raison des inondations. De l'enveloppe de 100 millions d'euros qui a été mise à disposition, 12 millions d'euros ont été effectivement déboursés.

- Les dépenses relatives à la consommation intermédiaire (frais de fonctionnement etc.) s'élèvent à 1,73 milliard d'euros, soit +8,5% par rapport à décembre 2020. Ces dépenses incorporent notamment des charges encore encourues aujourd'hui en raison de la crise sanitaire.
- Les dépenses au titre des rémunérations des salariés s'élèvent à près de 5,25 milliards d'euros, ce qui équivaut à une progression de +5,6% par rapport à décembre 2020. Cette progression est notamment liée aux recrutements supplémentaires dans la Fonction publique.
- Les dépenses en matière de prestations sociales autres qu'en nature affichent un montant de 2,11 milliards d'euros fin décembre 2021, soit une baisse de -13,1% par rapport à celles de fin décembre 2020. Cette baisse s'explique essentiellement par les dépenses exceptionnelles en relation avec le chômage partiel réalisées en 2020.
- Les transferts courants (pensions, maladie, famille, communes) s'élèvent à près de 8,18 milliards d'euros, donc -3,1% par rapport à décembre 2020. Cette baisse s'explique par le transfert exceptionnel qui a été réalisé en 2020 pour un montant de 368 millions d'euros dans le contexte du « Kassensturz » à l'attention de la Sécurité sociale.
- Les dépenses d'investissement s'élèvent comme suit :
  - Les investissements directs (formation de capital) effectués au 31 décembre 2021 s'élèvent à 1,59 milliard d'euros, soit une baisse de -240,7 millions d'euros (-13,2%) par rapport à celles de décembre 2020. Cette différence s'explique toujours par une diminution importante au niveau du fonds militaire du fait que le paiement de l'avion militaire A400M a été comptabilisé dans sa totalité (200 millions d'euros) en 2020. Il y a également lieu de tenir compte des dépenses d'investissement exceptionnelles effectuées en 2020 par le Haut-Commissariat à la Protection Nationale (HCPN).
  - Les investissements indirects (transferts en capital) affichent au 31 décembre 2021 un montant de 1,05 milliard d'euros, soit une hausse de +226,1 millions d'euros (+27,5%) par rapport à la même période de 2020. Cette hausse s'explique par la dotation en faveur du nouveau Fonds spécial de soutien au développement du logement et par les aides octroyées par le Fonds de relance et de solidarité pour un montant de 168 millions d'euros.
  - Le total des investissements (cumul des rubriques « formation de capital » et « transferts en capital ») en décembre 2021 atteint un montant d'environ 2,64 milliards d'euros, soit un niveau proche de celui de 2020. En comparaison avec l'année 2019, les dépenses d'investissement ont augmenté de 554 millions d'euros, ce qui confirme la volonté du Gouvernement à maintenir les investissements à un niveau élevé.

En conclusion, les dépenses totales de l'Administration centrale s'élèvent au 31 décembre 2021 à 21 milliards d'euros, soit -0,6% par rapport à 2020 ou +13,6% par rapport à 2019.

Au total, l'Administration centrale affiche au 31 décembre 2021 un surplus de +840 millions d'euros, donc une amélioration de +3,2 milliards d'euros par rapport à décembre 2020 où le solde s'élevait à -2,4 milliards d'euros. L'évolution du solde est certes favorable, mais il convient de l'analyser avec prudence, car l'année 2020 a été très exceptionnelle en raison de la pandémie. En outre, l'exercice 2021 n'est pas encore définitivement clôturé et un grand nombre de dépenses seront encore effectuées durant la période complémentaire. De ce fait, le surplus de l'Administration centrale tel qu'il s'affiche actuellement sera encore substantiellement réduit et atteindra probablement encore des niveaux négatifs. En tout état de cause, l'année 2021 se clôturera plus favorablement que prévu.

#### **Tableau 4 – Budget de l'État pour 2021 d'après la législation sur la comptabilité de l'État**

Fin décembre 2021, les recettes totales de l'État central s'élèvent à 19,3 milliards d'euros, soit près de +15 points de pourcentage plus élevés que le montant prévu dans le budget voté. Les dépenses s'élèvent quant-à-elles à 18,7 milliards d'euros, donc -3,2 points de pourcentage inférieur aux prévisions établies dans le budget voté. Cela-dit, le budget des dépenses n'a pas encore été entièrement exécuté.

Le surplus de l'État central s'élève à +606,9 millions d'euros.

Le budget des opérations financières affiche des recettes pour un montant de 2,52 milliards d'euros et des dépenses pour 680,7 millions d'euros. Ce montant reflète le produit de l'emprunt étatique de 2,5 milliards d'euros, émis à un taux d'intérêt de -0,045% pour une durée de 10 ans. Les dépenses totales s'élèvent à 680,7 millions d'euros, soit 447,1 millions d'euros supérieurs que le budget voté. Cette hausse importante s'explique par le fait que l'État a repris des prêts pour un montant total de 480 millions de l'établissement public Fonds Belval.

Au 31 décembre 2021, les liquidités de l'État se sont élevées à environ 3 milliards d'euros. La Ministre précise dans ce contexte que le nouveau fonds créé pour les liquidités des communes et autres acteurs de l'Administration centrale a connu un véritable succès. 31 déposants (18 communes, 9 syndicats de communes, 3 établissements publics et 1 institution, à savoir la Chambre des Députés) y ont versé environ 160 millions d'euros. Les dépôts sont faits pour une durée de 6 mois et sont gérés conjointement aux liquidités de l'État.

Fin décembre 2021, la dette publique du Luxembourg s'élève à environ 17,9 milliards d'euros. Elle correspond à 25,1% du PIB (25,8% fin octobre 2021) et reste en-dessous du plafond de 30% que s'est fixé le Gouvernement et en-dessous du niveau établi dans le budget voté de 29,4%. Cette amélioration du ratio de la dette est due aux remboursements qui ont été réalisés en 2021 ainsi que l'amélioration du PIB du Luxembourg.

En guise de conclusion, la Ministre précise que les recettes de l'Administration centrale ont augmenté de +16,3% et les dépenses ont baissé de -0,6% par rapport à 2020. Ainsi, au 31 décembre 2021, le surplus de l'Administration centrale s'élève à +840 millions d'euros. La Ministre réitère qu'il ne s'agit pas du résultat définitif de l'année 2021 compte tenu de la période complémentaire. Elle rappelle en outre que le budget voté part d'un déficit total pour l'année 2021 de 2,1 milliards d'euros. En raison de la bonne évolution des chiffres, on peut néanmoins raisonnablement conclure que le solde pour l'année 2021 sera meilleur que prévu, soit en-dessous de 1 milliard d'euros.

En dépit des bons résultats de l'Administration centrale, la Ministre appelle néanmoins à la prudence en raison des risques dont fait face le Luxembourg, à savoir l'évolution incertaine de la pandémie et l'impact fiscal de la réforme fiscale internationale.

\*

À la question de Monsieur le Député André Bauler (DP), relative à la période complémentaire, la Ministre des Finances confirme que la période complémentaire inclut encore tout le mois d'avril.

**2. Uniquement pour les membres de la Commission des Finances et du Budget:**

**Échange avec Madame la ministre des Finances au sujet des prochaines étapes d'une réforme fiscale internationale (demande de mise à l'ordre du jour du groupe parlementaire CSV du 13 janvier 2022)**

Ce point a été reporté à une date ultérieure<sup>2</sup>.

Luxembourg, le 11 février 2022

**Procès-verbal approuvé et certifié exact**

---

<sup>2</sup> Voir réunion du 1<sup>er</sup> février 2022

**SITUATION DES RECETTES COURANTES DE L'ETAT AU 31 DECEMBRE 2021**  
(selon la comptabilité de l'Etat)

1

(tous les montants sont exprimés en mio. EUR)	31 décembre		Variation 21/20		Budget	Budget	Compte général	Recettes en % du budget voté	
	2021	2020	en mio. EUR	en %	2021	2020	2020	2021	2020
<b>I. Contributions directes</b>	<b>10 267.9</b>	<b>9 096.6</b>	<b>1 171.3</b>	<b>12.9</b>	<b>8 996.0</b>	<b>9 793.2</b>	<b>9 094.3</b>	<b>114.1</b>	<b>92.9</b>
1. Collectivités [1]	2 155.3	1 957.9	197.4	10.1	1 950.0	2 250.0	1 931.4	110.5	87.0
2. Assiette [1]	1 039.4	821.9	217.6	26.5	795.0	845.0	809.0	130.7	97.3
3. Salaires et traitements	4 834.6	4 506.8	327.8	7.3	4 545.0	4 765.0	4 470.1	106.4	94.6
4. Impôt de solidarité	529.0	478.9	50.1	10.5	561.1	604.6	555.0	94.3	79.2
5. Revenus de capitaux	758.4	419.6	338.8	80.8	350.0	470.0	419.6	216.7	89.3
6. Fortune [2]	801.6	773.5	28.0	3.6	660.0	700.0	773.5	121.4	110.5
7. Retenue libératoire nationale sur intérêts	21.0	22.7	-1.7	-7.4	26.0	37.0	22.4	80.8	61.3
8. Impôt sur le revenu retenu sur les tantièmes	51.1	61.2	-10.1	-16.5	53.0	52.0	61.2	96.4	117.6
9. Jeux de casino (recettes brutes)	20.0	11.9	8.0	67.6	12.5	22.0	9.5	159.6	54.1
10. Contributions directes - autres	57.7	42.3	15.4	36.3	43.4	47.6	42.7	132.9	89.0
<i>Pour mémoire: impôt commercial communal [2]</i>	1 034.7	927.3	107.4	11.6	900.0	1 053.0	927.3	115.0	88.1
<b>II. Douanes &amp; accises</b>	<b>1 873.7</b>	<b>1 609.6</b>	<b>264.1</b>	<b>16.4</b>	<b>1 659.9</b>	<b>1 774.1</b>	<b>1 609.6</b>	<b>112.9</b>	<b>90.7</b>
11. Droits d'accises sur l'essence [3]	226.2	176.0	50.1	28.5	206.5	231.3	176.0	109.5	76.1
<i>dont taxe CO2</i>	29.6	-	-	-	27.7	-	-	107.0	-
12. Droits d'accises sur le gasoil routier [3]	690.4	610.2	80.2	13.1	630.9	773.9	610.2	109.4	78.8
<i>dont taxe CO2</i>	141.1	-	-	-	131.7	-	-	107.1	-
13. Droits d'accises sur les tabacs manufacturés	750.1	664.8	85.2	12.8	657.1	610.3	664.8	114.1	108.9
14. Droits d'accises sur l'alcool	64.0	59.1	4.8	8.1	59.9	55.2	59.1	106.8	107.2
15. Taxe sur les véhicules automoteurs	68.3	68.1	0.1	0.2	68.0	68.0	68.1	100.4	100.2
16. Eurovignettes	16.0	14.9	1.1	7.3	14.5	13.5	14.9	110.6	110.7
17. Droits de douane CE	10.0	0.0	10.0	-	6.0	4.8	0.0	166.4	0.0
18. Douanes - Autres	48.9	16.4	32.5	198.6	17.1	17.1	16.4	286.4	96.0
<i>dont taxe CO2 [4]</i>	27.4	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>III. Enregistrement &amp; domaines</b>	<b>6 712.8</b>	<b>5 597.8</b>	<b>1 115.1</b>	<b>19.9</b>	<b>5 916.6</b>	<b>6 003.7</b>	<b>5 644.9</b>	<b>113.5</b>	<b>93.2</b>
19. Droits d'enregistrement	485.3	360.2	125.1	34.7	383.9	384.6	360.2	126.4	93.7
20. Taxe sur la Valeur ajoutée	4 538.7	3 843.4	695.3	18.1	4 012.8	4 121.1	3 843.4	113.1	93.3
21. Taxe d'abonnement [5]	1 280.5	1 050.4	230.1	21.9	1 094.0	1 087.4	1 050.4	117.0	96.6
22. Taxe sur les assurances	64.7	60.5	4.2	7.0	62.2	58.0	60.5	104.0	104.3
23. Droits de succession	117.0	80.2	36.8	46.0	85.0	85.0	80.2	137.6	94.3
24. Enregistrement & domaines - autres	226.6	203.2	23.5	11.5	278.8	267.6	250.3	81.3	75.9
<b>TOTAL DES RECETTES [I+II+III]</b>	<b>18 854.5</b>	<b>16 304.0</b>	<b>2 550.5</b>	<b>15.6</b>	<b>16 572.6</b>	<b>17 570.9</b>	<b>16 348.8</b>	<b>113.8</b>	<b>92.8</b>
<b>IV. Trésorerie de l'Etat</b>	<b>482.0</b>	<b>280.0</b>	<b>202.0</b>	<b>72.2</b>	<b>253.8</b>	<b>305.1</b>	<b>326.8</b>	<b>189.9</b>	<b>91.8</b>
25. Participations et part de l'Etat dans le bénéfice	270.8	60.8	210.0	345.5	160.8	208.2	60.8	168.4	29.2
26. Intérêts de fonds en dépôt	11.7	37.2	-25.5	-68.6	1.0	1.0	37.2	1 166.9	3 720.1
27. Trésorerie de l'Etat - autres	199.6	182.0	17.6	9.7	92.0	95.9	228.8	216.8	189.7
<b>TOTAL DES RECETTES [I+II+III+IV]</b>	<b>19 336.5</b>	<b>16 584.0</b>	<b>2 752.5</b>	<b>16.6</b>	<b>16 826.4</b>	<b>17 876.1</b>	<b>16 675.6</b>	<b>114.9</b>	<b>92.8</b>

[1] Avances trimestrielles dues en mars, juin, septembre et décembre.

[2] Avances trimestrielles dues en février, mai, août et novembre.

[3] Droits d'accises totaux se composant des droits d'accises communes UEBL, des droits d'accises autonomes, de la contribution sociale ainsi que de la taxe CO2.

[4] Taxe CO2 perçue sur l'essence au plomb, le kérosène, le pétrole lampant industriel et combustible, le gasoil carburant et chauffage, le LPG et le gaz naturel.

[5] Avances trimestrielles dues en janvier, avril, juillet et octobre.

20  
21



**Administration centrale 2021  
(selon SEC)**

**Evolution des recettes et dépenses au 31 décembre 2021**

	Situation fin décembre					
	2018	2019	2020	2021	Variation 2021/2020	
					en millions	en %
Dépenses. . . . .	17 619	18 511	21 168	21 036	- 132	-0.6%
Recettes. . . . .	18 392	19 803	18 809	21 876	+3 067	+16.3%
Solde . . . . .	+ 773	+1 292	-2 359	+ 840	+3 199	

Notes: Les chiffres de ce tableau sont exprimés en millions d'euros.



## Administration centrale 2021

### (selon SEC)

### Evolution des recettes et dépenses

	Situation fin décembre					
	2018	2019	2020	2021	variation 2021/2020	
					en millions	en %
<b>Dépenses</b>						
1. Consommation intermédiaire . . . . .	1 309.6	1 432.4	1 592.7	1 727.3	+ 134.6	+8.5%
2. Formation de capital . . . . .	1 451.7	1 402.0	1 828.3	1 587.5	- 240.7	-13.2%
3. Rémunération des salariés . . . . .	4 213.7	4 515.8	4 967.9	5 248.0	+ 280.1	+5.6%
4. Subventions (Services publics d'autobus, logement...) . . . . .	643.4	627.7	696.8	744.7	+ 47.9	+6.9%
5. Revenus de la propriété (intérêts débiteurs) . . . . .	180.5	161.0	150.7	117.6	- 33.1	-22.0%
6. Prestations sociales autres qu'en nature (Chômage, RMG...) . . . . .	1 619.3	1 716.9	2 433.1	2 115.3	- 317.9	-13.1%
7. Prestations sociales en nature . . . . .	215.4	50.0	252.6	246.2	- 6.3	-2.5%
8. Autres transferts courants (Pensions, Maladie, Famille, Communes) . . . . .	7 324.2	7 896.4	8 436.7	8 178.5	- 258.2	-3.1%
- transferts à la sécurité sociale	4 533.4	4 728.6	5 362.3	4 966.1	- 396.3	-7.4%
- transferts aux administrations locales	1 070.0	1 182.3	1 169.6	1 267.1	+ 97.5	+8.3%
- autres	1 720.8	1 985.4	1 904.8	1 945.4	+ 40.6	+2.1%
9. Transferts en capital . . . . .	633.7	679.4	822.0	1 048.1	+ 226.1	+27.5%
10. Corrections sur actifs non financiers non produits . . . . .	27.2	29.5	- 12.4	23.0	+ 35.3	-285.5%
<b>Dépenses totales . . . . .</b>	<b>17 618.9</b>	<b>18 511.0</b>	<b>21 168.4</b>	<b>21 036.2</b>	<b>- 132.2</b>	<b>-0.6%</b>
<b>Recettes</b>						
11. Impôts sur la production . . . . .	6 865.2	7 360.8	7 089.0	8 430.1	+1 341.1	+18.9%
12. Impôts courants sur le revenu . . . . .	8 951.5	9 514.9	9 103.1	10 249.8	+1 146.6	+12.6%
13. Autres recettes . . . . .	2 574.9	2 927.5	2 617.0	3 196.5	+ 579.5	+22.1%
<b>Recettes totales . . . . .</b>	<b>18 391.7</b>	<b>19 803.3</b>	<b>18 809.2</b>	<b>21 876.4</b>	<b>+3 067.2</b>	<b>+16.3%</b>
<b>Solde . . . . .</b>	<b>+ 772.7</b>	<b>+1 292.2</b>	<b>-2 359.3</b>	<b>+ 840.2</b>	<b>+3 199.4</b>	<b>-</b>

# 20 21



## Budget de l'Etat\* pour 2021

(\*d'après la législation sur la comptabilité de l'Etat)

### Compte au 31 décembre 2021

	Budget 2021	Situation fin décembre	
		En valeur	En %* du budget
<b>Budget courant</b>			
Recettes .....	16 738.9	19 205.5	114.7%
Dépenses .....	16 876.3	16 344.0	96.8%
<b>Solde .....</b>	<b>- 137.4</b>	<b>+2 861.5</b>	<b>-</b>
<b>Budget en capital</b>			
Recettes .....	143.4	126.2	88.0%
Dépenses .....	2 466.7	2 380.8	96.5%
<b>Solde .....</b>	<b>-2 323.3</b>	<b>-2 254.6</b>	<b>-</b>
<b>Budget total</b>			
Recettes .....	16 882.4	19 331.7	114.5%
Dépenses .....	19 343.0	18 724.8	96.8%
<b>Solde .....</b>	<b>-2 460.6</b>	<b>+ 606.9</b>	<b>-</b>

Note: Les chiffres de ce tableau sont exprimés en millions d'euros

\* par rapport au budget voté 2021

Le tableau ci-dessus est exprimé **HORS** opérations financières

<b>Budget des opérations financières</b>	Budget 2021	Situation fin décembre	
		En valeur	en % du budget voté
Recettes des opérations financières	2 679.2	2 522.1	94.1%
Emprunts	2 678.0	2 500.0	93.4%
Emission de certificats de trésorerie	0.0	0.0	-
Autres	1.2	22.1	1805.1%
Dépenses des opérations financières	233.6	680.7	291.4%
<b>Solde</b>	<b>+2 445.7</b>	<b>+1 841.5</b>	<b>-</b>

Note: Les chiffres de ce tableau sont exprimés en millions d'euros

\* par rapport au budget voté 2021

Mesures discrétionnaires en réponse à la pandémie de la COVID-19 (« Administrations publiques »)  
 Mise à jour: 31 décembre 2021

Mesure	Description	Sous-Secteur	Montants déboursés (Exercice 2020)		Montants déboursés (Exercice 2021)		Montants remboursés / recouverts	
			en millions d'euros	en % du PIB	en millions d'euros	en %	en millions d'euros	en % du PIB
<b>Dépenses discrétionnaires</b>								
Mesures sanitaires et liées à la gestion de la crise	Dépenses en matière de gestion de crise sanitaire		247	0.4%	157	0.2%		
	HCPN <sup>1</sup>		118	0.2%	69	0.1%		
	Frais d'acquisition pour la gestion de crises		7	<0,1%	1	<0,1%		
	Service Information et Presse / Rapatriement		1	<0,1%				
	Contribution et actions de partenariat en matière de capacités militaires dans le cadre de l'UE et de l'OTAN		2	<0,1%				
	Frais d'expert / Achats de médicaments/ Frais de fonctionnement de centres d'hébergement d'urgence		71	0.1%	87	0.1%		
	Monitoring de la population luxembourgeoise pendant la sortie de crise COVID-19		31	<0,1%				
	Réserve sanitaire		17	<0,1%				
Avances remboursables en faveur des entreprises	Avances remboursables d'un montant maximal de 1.800.000 EUR <sup>2</sup>		152	0.2%	25	<0,1%		
Aides directes en faveur des entreprises	Différentes aides directes en faveur des microentreprises et indépendants		105	0.2%	0.2	<0,1%		
	Aide forfaitaire aux microentreprises de 5 000 EUR (Stabilisation)		32	<0,1%				
	Aide forfaitaire complémentaire aux microentreprises de 5 000 EUR (Stabilisation)		37	0.1%	0	<0,1%		
	Aide forfaitaire aux entreprises (10 à 20 pers.) de 12 500 EUR (Stabilisation)		8	<0,1%				
	Aide forfaitaire de 2 500 pour les indépendants (Stabilisation)		6	<0,1%	0	<0,1%		
	Aide forfaitaire supplémentaire de 3 000 - 4 000 EUR pour indépendants (Stabilisation)		13	<0,1%	0	<0,1%		
	Aide de redémarrage pour le commerce de détail en magasin (Neistart)		9	<0,1%	0.1	<0,1%		
Fonds de relance et de solidarité	Aide directe mensuelle de 1.250 euros par salarié en poste et de 250 euros par salarié au chômage partiel pour soutenir les secteurs les plus touchés par la crise COVID-19 (Neistart) et autres aides		52	0.1%	220	0.3%		
	dont: Aide FRS		49	0.1%	51	0.1%		
	dont: Aide coûts non-couverts		3	<0,1%	154	0.2%		
	dont: Aide indépendants 2021				15	<0,1%		
Mesures pour soutenir les investissements	Aide incitant les entreprises, moyennant des niveaux de subvention particulièrement favorables, à réaliser des investissements		2	<0,1%	14	<0,1%		
Différentes aides sectorielles	Soutien financier pour la culture, le sport, le tourisme, et l'agriculture		21	<0,1%	1	<0,1%		
	Fonds de Relance Tourisme		2	<0,1%				
	Bons d'achat pour une nuitée dans une structure d'hébergement au Luxembourg		5	<0,1%				
	Mesures spécifiques pour la culture		9	<0,1%				
	Restart Sport		2	<0,1%				
	Paquet de relance Agriculture		3	<0,1%	1	<0,1%		
Relance économique verte et durable	Aide financière et primes d'achat pour la rénovation énergétique, la promotion des systèmes de chauffage basés sur les énergies renouvelables et l'électromobilité		1	<0,1%				
Mesures pour maintenir l'emploi	Chômage partiel en faveur de tous les secteurs affectés par la crise		1009	1.6%	188	0.3%	-386	-0.6%
	Chômage partiel pour cas de force majeure (Stabilisation)		859	1.3%				
	Prolongation de l'indemnisation de chômage pour 3 mois (Stabilisation)		22	<0,1%	18	<0,1%		
	Chômage partiel structurel (Neistart)		128	0.2%	170	0.2%		
Mesures en faveur de l'éducation	Aides pour assurer le fonctionnement en alternance des écoles et des services d'éducation et d'accueil		47	0.1%	12	<0,1%		
	Recrutement de personnel		11	<0,1%	5	<0,1%		
	Fonctionnement en alternance des écoles et des services d'éducation et d'accueil		36	0.1%	4	<0,1%		
	Relance formation professionnelle				3	<0,1%		
Aides sociales	Allocation de vie chère doublée pour l'année 2020 et aide financière pour études supérieures étendue		41	0.1%	3	<0,1%		
	Aide Salaires social minimum (Compensation)				2.4	<0,1%		
	Allocation de vie chère doublée pour l'année 2020 et reconduction de l'allocation de vie chère pour 2021		40	0.1%				
	Extension de la durée maximale de l'aide pour études supérieures		1	<0,1%	0.3	<0,1%		
Indemnités pécuniaires de maladie	Prise en charge CNS dès le 1er jour d'incapacité de travail et gel de la limite des 78 semaines d'incapacité de travail <sup>3</sup>		145	0.2%	15	<0,1%		
	Prise en charge des indemnités pécuniaires de maladie jusqu'à la fin de l'état de crise		132	0.2%				
	Prise en charge des indemnités pécuniaires de maladie à partir du 1er juillet 2020 en cas de mise en quarantaine ou d'isolement		11	<0,1%	12	<0,1%		
	Gel de la limite des 78 semaines d'incapacité de travail		2	<0,1%	3	<0,1%		
Congé pour raisons extraordinaires	Congé pour raisons familiales extraordinaire et congé pour soutien familial <sup>3</sup>		238	0.4%	46	0.1%		
	Congé pour soutien familial		0	<0,1%	0	<0,1%		

		Congé pour raisons familiales (CPRF)	238	0.4%	46	0.1%	
<b>Sous-Total (Dépenses discrétionnaires)</b>			<b>2060</b>	<b>3.2%</b>	<b>681</b>	<b>1.0%</b>	
<b>Recettes</b>							
<b>Impôts directs</b>	<b>Annulation des avances en matière d'impôt et report d'échéance de paiement</b>		<b>232</b>	<b>0.4%</b>	<b>4</b>	<b>&lt;0,1%</b>	
	<i>Demande d'annulation de la 1<sup>ère</sup> et 2<sup>ème</sup> avance 2020</i>		162	0.3%	0	<0,1%	
	<i>Demande d'annulation HORECA de la 3<sup>ème</sup> et 4<sup>ème</sup> avance 2020 ainsi que de la 1<sup>ère</sup> et 2<sup>ème</sup> avance 2021</i>				3	<0,1%	
	<i>Demande de délai de paiement</i>		70	0.1%	1	<0,1%	
<b>Impôts indirects</b>	<b>Tolérance administrative et remboursement de soldes créditeurs TVA &lt; 10.000 EUR <sup>1</sup></b>		<b>196</b>	<b>0.3%</b>			
	<i>TVA Perte COVID-19 (Mesures administratives)</i>		83	0.1%			
	<i>Remboursement COVID-19</i>		113	0.2%			
<b>Cotisations sociales</b>	<b>Report des cotisations sociales sans intérêts ni pénalités</b>		<b>100</b>	<b>0.2%</b>			<b>-25</b> <b>&lt;0,1%</b>
	<b>Suspension jusqu'au 31 décembre 2020 des intérêts moratoires sur les cotisations non-payés à l'échéance<sup>1</sup></b>		<b>4</b>	<b>&lt;0,1%</b>	<b>4</b>	<b>&lt;0,1%</b>	
<b>Sous-Total</b>			<b>532</b>	<b>0.8%</b>	<b>8</b>	<b>&lt;0,1%</b>	
<b>TOTAL</b>			<b>2592</b>	<b>4.0%</b>	<b>689</b>	<b>1.0%</b>	

AC = Administration centrale ; SS = Sécurité Sociale

**Notes:** Le tableau présente un aperçu de l'ensemble des mesures COVID-19 prises tant au niveau des dépenses et des recettes publiques pour les années 2020 et 2021 suivant la logique du périmètre de l'Administration publique.

Pour 2020, le Gouvernement enregistre à ce jour des remboursements pour le chômage partiel pour cas de force majeure (+384 millions d'euros) et pour les cotisations sociales (+25 millions d'euros). En ce qui concerne le chômage partiel pour cas de force majeure, +1 million d'euros devrait être récupéré en 2022.

<sup>1</sup> Ces montants sont neutres d'un point de vue comptable pour le calcul du solde SEC 2010. Les recouvrements ont engendré une baisse du report des cotisations sociales.

<sup>2</sup> Une partie des dépenses effectuées par le HCPN seront prises en charge par la Sécurité Sociale pour un montant total de 14 millions d'euros.

<sup>3</sup> L'Administration centrale assurera le financement du congé pour raisons familiales (soutien familial y inclus) et la prise en charge de l'indemnité pécuniaire de maladie par l'assurance maladie-maternité. La prise en charge CNS dès le 1er jour d'incapacité de travail a été intégralement supportée par l'Etat (cf loi Kassensturz). A noter toutefois que cette dépense ne constitue pas un coût supplémentaire pour l'Etat ni pour les Administrations publiques étant donné que cette mesure a entraîné une diminution des dépenses de la Mutualité des employeurs et, par conséquent, une diminution de la participation de l'Etat dans son financement, ce dernier supportant le déficit de la Mutualité des employeurs en vertu de l'article 56 du code de la sécurité sociale.

**Garanties/Prêts en réponse à la pandémie de la COVID-19**

6

Mesure	Description	Montants garantis	
		en millions d'euros	en % du PIB
Régime de garanties étatiques	Garantie étatique pour de nouveaux prêts octroyés par des établissements de crédits. Prolongation du régime de garanties étatiques jusqu'au 31 décembre 2021.	165	0.2%
Office du Ducroire	Soutenir davantage les exportations, y compris vers les marchés touchés par la COVID-19.	102	0.1%
<b>TOTAL</b>		<b>267</b>	<b>0.4%</b>